

BassInfos



Table des matières :

Rentrée scolaire	Page 1
Gestion des déchets	Page 2
Usine à Gaz	Page 2
Articles BassInfos	Page 3
Sapin de Noël	Page 3
ALU	Page 4
Emondage et élagage	Page 4

Agenda politique à Bassins :

- 20.09.2017 Soirée présentation
élection complémentaire
salle polyvalente
- 24.09.2017 Votations fédérales,
cantonales, communales
- 26.09.2017 Dépôt des listes 2^{ème} tour
en cas de nécessité à 12h

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie ! www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : commune@bassins.ch

Horaires d'ouverture du bureau communal :

- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : commune@bassins.ch

Rentrée scolaire

Mesdames et Messieurs,

La rentrée scolaire est synonyme d'activité autour de l'école. La Municipalité prie les usagers de la route de respecter les consignes et les directives de sécurité.

Une nouvelle signalisation routière est installée.

Nous espérons que les mesures prises seront respectées pour le bien des enfants se rendant à l'école.

Auberge communale

La location de l'auberge communale est un sujet qui suscite moult interrogations. La presse s'en est faite un relais important.

A ce jour, les éléments suivants peuvent être portés à la connaissance de la population :

1. L'aubergiste est tenu d'ouvrir le lieu avant le 1^{er} septembre 2017.
2. Les travaux de peinture et les aménagements intérieurs sont effectués par le tenancier.
3. L'aubergiste a rencontré des problèmes de livraison du comptoir et du mobilier.
4. La municipalité n'est pas responsable de la situation relatée par la presse au sujet du dossier de l'auberge de Tannay.
5. La municipalité a pris note du fait que l'aubergiste ne désire pas étaler les décisions rendues par les autorités supérieures au sujet de la situation conflictuelle avec les autorités de Tannay.

Peut-être que ces précisions seront inutiles mais les délais de distribution font que la réalité dépasse la fiction parfois.

Dans tous les cas nous souhaitons une bienvenue à Monsieur Albert ZUMBERI et à son équipe et sommes persuadés que la population, après autant d'attente, deviendra adepte de l'auberge communale de la Couronne.

OUVERTURE le 12 septembre 2017 Dernière minute

Présence des langes dans les déchets

Nous demandons aux utilisateurs de Molok, qu'en cas de conteneur plein, de bien vouloir utiliser la 2^{ème} installation mise à disposition dans le hameau de la Cézille et celui du Châtelard.

Vous comprendrez que les sacs déposés à côté des conteneurs favorisent le désordre et surtout encourage les renards à éparpiller les données sensibles parfois dans la nature.

De plus, nous rappelons aux parents ou responsables d'un accueil d'enfants, qu'ils doivent déposer les langes dans un sac transparent à la déchetterie de la Rappaz UNIQUEMENT. En cas de besoin particulier, le bureau communal se tient à votre disposition pour vous aider à trouver une solution à votre problème ou transmettra votre demande au municipal en charge du dossier.

* * * * *

USINE à Gaz à Nyon

La commune de Bassins est partenaire de l'Usine à Gaz de Nyon. Les personnes intéressées à une de ces représentations peuvent obtenir une entrée gratuite au bureau communal (maximum 2 par personne jusqu'à épuisement du stock).

septembre	octobre	novembre	décembre
<p>JE 14 & VE 15 SEPTEMBRE / théâtre musical, humour « il faut le boire » cie ad-apte</p> <p>ATTENTION! CE SPECTACLE AURA LIEU AU CHÂTEAU DE LUINS</p> <p>SA 16 SEPTEMBRE « osmose #3 » collectif hapax 21 & usine à gaz</p> <p>SA 23 SEPTEMBRE / fado cuca roseta (P) en collaboration avec l'association portugaise de nyon, coproduction service culturel migros genève</p> <p>VE 29 SEPTEMBRE / concerts anniversaire 20 ans fcma</p>	<p>ME 4 OCTOBRE / théâtre dès 6 ans JEUNE PUBLIC « bleu pour les oranges, rose pour les éléphants » cie la bocca della luna</p> <p>SA 7 OCTOBRE / spectacle-concert « courir » romanens & format A3 dans le cadre du festival jazzcontreband</p> <p>SA 21 OCTOBRE / jazz humair-perret-kaenzig trio (F-CH) + small world (F-CH) dans le cadre du festival jazzcontreband</p> <p>JE 26 OCTOBRE / théâtre « 38 séquences » cie ad-apte coproduction service culturel migros genève</p> <p>SA 28 OCTOBRE / soirée djs « la nuit des morts-vivants » coquillages & crustacés</p>	<p>JE 2 NOVEMBRE / danse contemporaine « creature » gábor varga & józsef trefeli</p> <p>SA 4 NOVEMBRE / musiques du monde jacob salem (BF-CH)</p> <p>JE 16 NOVEMBRE / théâtre-humour « d'autres » tiphonie bovay-klameth cie tbk</p> <p>VE 17 NOVEMBRE / electro-pop agar agar (F) sandor dans le cadre du festival les créatives</p> <p>SA 18 NOVEMBRE / electro-world transglobal underground feat. natacha atlas (UK)</p> <p>ME 22 NOVEMBRE / marionnettes dès 4 ans JEUNE PUBLIC « tombé du nid » théâtre des marionnettes de genève</p> <p>SA 25 NOVEMBRE / musiques du monde waed bouhassoun (SV) ATTENTION! CE SPECTACLE AURA LIEU AU TEMPLE DE NYON dans le cadre du festival les créatives</p>	<p>VE 1^{er} DÉCEMBRE / hip-hop columbine (F)</p> <p>SA 2 DÉCEMBRE / afrobeat seun kuti & egypt 80 (NG)</p> <p>ME 6 DÉCEMBRE / chanson 0 à 4 ans JEUNE PUBLIC « l'ô » tamiero</p> <p>JE 7 DÉCEMBRE / théâtre « la vie devant soi » cie les chiennes nationales (F)</p> <p>SA 16 DÉCEMBRE / soirée djs « silent xmas party » coquillages & crustacés</p> <p>DI 31 DÉCEMBRE nouvel an</p>

* * * * *

Articles et contenus du BassInfos

Nous rappelons que le BassInfos est un document officiel et protégé de communication de la Municipalité. Il n'est pas destiné à être le support d'annonces de sociétés ou groupement de la société civile pour communiquer une manifestation ou autres activités privées.

Nous ne sommes pas insensibles aux demandes des privés voulant diminuer leurs frais de communications. C'est pour cette raison que nous mettons à disposition de notre envoi tout-ménage, un espace d'annonces de la taille d'une page A4 recto-verso.

Nous tenons à rappeler que la loi interdit l'usage du logo communal ou de l'écusson communal même déformé. Merci à tous d'en prendre bonne note et nous comptons sur votre bon sens pour que cesse ce quiproquo lors de vos communications.

Sapin de Noël

Comme pour 2016, La Municipalité vous propose de commander votre sapin de Noël aux conditions suivantes :

- Les sapins proviendront de culture suisse et sont de type « Nordmann ».
- Deux tailles à disposition. 100-150 cm et 150-200 cm. Taille moyenne des sapins.
- Ils sont emballés en filet et livrés à votre domicile durant la semaine du 11 au 15 décembre, sans préavis de notre part et déposé devant la maison.
- Les sapins ne sont ni repris ni échangés.
- Paiement à la livraison (si présent) ou sur facturation

Nous prions les habitants de Bassins désireux d'obtenir un sapin de Noël de passer commande au moyen du bulletin ci-dessous.

BON DE COMMANDE / SAPIN DE NOËL

Je soussigné passe commande d'un sapin de Noël de type « Nordmann » et accepte les conditions de vente susmentionnées.

Nom : Prénom :

Adresse/rue/N° :/...../.....

Tél/portable :/.....

Date et signature :

- | | | | |
|--------------------------|-------------------|------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> | Un sapin Nordmann | Taille, env. 100-150cm | CHF 20.00 |
| <input type="checkbox"/> | Un sapin Nordmann | Taille, env. 150-200cm | CHF 25.00 |

A retourner jusqu'au 15 novembre 2017 (dernier délai) :

Commune de Bassins, administration communale

Place de la Couronne 4, 1269 Bassins

commune@bassins.ch

ALU – Ramassage des sacs de canettes

La société qui ramassent les sacs de canettes en alu nous informe que ces sacs contiennent une trop grande quantité « d'aluminium de ville » (boîtes de conserves, feuilles, barquettes alu, ...) et d'autres déchets.

Les normes de qualité pour l'aluminium ayant été encore relevées en 2017, la société nous informe que les sacs Igora ne contenant pas 100% de canettes alu seront laissés sur place ou traités en aluminium de ville.

Aussi, nous vous remercions de vous conformer aux panneaux se trouvant à la déchetterie et sommes sûrs que vous ferez au mieux pour le tri de ces déchets.



* * * * *

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en **bordure des routes et chemins publics**, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les art.8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- à la limite de la propriété,
- à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
- au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le **15 octobre 2017**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leur frais selon l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.